Cultural Policy for New Brunswick

New Nouveau Brunswick
CANADA

Culture and Sport Secretariat

Cultural Policy for New Brunswick

Published by:

Culture and Sport Secretariat
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

February 2002

ISBN 1-55236-730-4

Printed in New Brunswick

CNB 806

Message from the Premier

The Government of New Brunswick is proud to present the Cultural Policy for New Brunswick.

The Cultural Policy is based on the fundamental belief that creativity, expressed in all forms and at all ages, is a good indicator of well-being, a powerful stimulus for social and economic prosperity, and an essential component of the culture of peace. Whether rooted in tradition, supported by new technologies, or part of contemporary culture, the Cultural Policy will serve to advance culture in New Brunswick.

This policy belongs to all New Brunswickers, from professional artists and cultural professionals to individuals, volunteers, organizations, and communities. Through ongoing collaboration and strategic partnerships, the Cultural Policy will help us share a common vision.

The Cultural Policy is a tremendous achievement that will serve to enrich our cultural community and our province far into the future.

Bernard Lord
Premier

Message from the Minister responsible for the Culture and Sport Secretariat

On behalf of the many representatives of the cultural community, our cultural partners, and the staff of the Culture and Sport Secretariat, it gives me great pleasure to present a Cultural Policy for New Brunswick.

This policy is a tool that will enable the Government of New Brunswick and all our partners in the arts and heritage sectors to share a common vision for the development of culture in our province. By working together as individuals and as members of diverse communities, we will ensure that our cultural identity thrives.

The Government of New Brunswick will support cultural diversity, the preservation of our collective heritage and excellence in all arts disciplines. We will continue to value the unique features that enrich our province's culture and we will work to foster an environment conducive to creation and cultural vitality.

The adoption of a Cultural Policy for New Brunswick is not an end in itself, but a starting point, a move toward the future, and a sign of openness in a constantly changing world.

Dennis Furlong

Dennis J. Furlong, MD
Minister

Acknowledgements

The Province of New Brunswick acknowledges with gratitude the participation of its many stakeholders and employees who contributed to the development of a Cultural Policy for New Brunswick.

The Province of New Brunswick extends its sincere appreciation to the members of the Working Group who dedicated considerable time and effort in the development of a document that reflects the trust and aspirations of their communities. The Province recognizes the commitment and vision of the following members who represent a cross-section of the Province's Arts and Heritage organizations:

Anne Allain	Department of Education
Wayne Burley	Heritage Branch, Culture and Sport Secretariat
Zénon Chiasson	Post-secondary education
Jeanne-Mance Cormier	Association Museums New Brunswick
Marie-Paule Doucet	Arts Development Branch, Culture and Sport Secretariat
Jeanne Farrah	Coalition acadienne pour le financement des Arts
Jane Fullerton	New Brunswick Museum
Carmen Gibbs	Association acadienne des artistes professionnel.le.s du NB
Charlotte Glencross	Fredericton Arts Alliance
Richard Hornsby	New Brunswick Arts Board; New Brunswick Arts Council
Mark Kristmanson	New Brunswick Arts Board
Brenda Orr	Moncton Museum
Aline Saintonge	Culture and Sport Secretariat
Paulette Thériault	Cultural sector consultant
Caroline Walker	Culture and Sport Secretariat
Fran Ward-Francis	New Brunswick Arts Board

Table of Contents

Premier's Message iii

Minister's Message v

Acknowledgements vii

Introduction 1

Cultural Policy Framework 2

Definitions 3

Policy Context 5

- Vision 5
- Mission 5
- Beliefs 6
- Guiding Principles 7

Policy Goals and Strategies 9

- A. Culture in Everyday Life 10
- B. Professional Artists and Cultural Professionals 13
- C. Our Collective Heritage 15
- D. Culture and the Economy 16

Roles and Responsibilities of the Province and its Cultural Partners 18

Conclusion 22

102-06018/

Introduction

Culture is a broad concept that comprises many spheres of activity. It can be defined as the way of life of a people, and in fact, it incorporates all the traits and elements that distinguish a given society as it evolves over time, including its identity and its vision of the world. Culture also includes the values, beliefs, customs, languages, and traditions of a society. Culture permits members of a group to relate to each other and to the world, and to communicate and develop their creative potential. In other words, culture is a complex set of solutions that a human community inherits, adapts, or invents in order to cope with the challenges of its natural and social environment.

While the concept of culture as defined in its broadest sense encompasses most aspects of our everyday lives, the focus of this policy will be on the cultural areas of natural and human heritage, arts, cultural industries, and cultural enterprises of New Brunswick.

Culture permeates the daily lives of New Brunswickers in many ways. Visits to museums and art galleries, public displays of artwork, theatrical, musical and dance performances, community festivals and heritage fairs, and appreciation of natural heritage are all examples of how culture touches our lives.

Everyone in society shares the responsibility for encouraging and supporting culture. Serving as a representative of the people, the Government of New Brunswick is entrusted with the task of nurturing culture, sustaining it, and preserving it for succeeding generations.

The provincial government has a leadership role to play in fostering multifaceted partnerships and coordinating the actions of the different levels of government, as well as various provincial departments and agencies.

The successful implementation of this cultural policy relies on the leadership of Government, the strength and vitality of partnerships, and more specifically, the significant contributions of our artists, cultural professionals, volunteers, private-sector organizations, and community groups.

Every day, the cultural lives of New Brunswickers are enriched by the significant contributions of our artists, cultural professionals, volunteers and community groups. In turn, the growth, development and quality of cultural activities, programs and infrastructure inspire pride and further commitment from the community.

Cultural Policy Framework

The provincial government has taken responsibility for protecting and enhancing the cultural heritage and artistic expression of its residents. The lead responsibility for the development and coordination of cultural policy within the province of New Brunswick rests with the Minister responsible for the Culture and Sport Secretariat. In order for the Government of New Brunswick to play a consistent and valuable role in the cultural sector, it must have broad cultural policy objectives and priorities through which it can formulate specific initiatives.

The cultural policy provides a framework to clarify government's mandate and priorities by addressing the following:

- Vision
- Mission
- Beliefs
- Guiding principles
- Policy goals and strategies
- Roles and responsibilities of the province and its cultural partners

The vision, mission, beliefs, and guiding principles describe the foundation upon which the goals and strategies are established. The goals and strategies, in turn, identify the province's mandate with respect to culture and the general directions to be pursued. A description of the roles and responsibilities of the key cultural partners provides a structure within which action will be taken to pursue the cultural policy mandate.

The goals and strategies are developed within four interdependent themes:

A. Culture in everyday life

B. Professional artists and cultural professionals

C. Our collective heritage

D. Culture and the economy

The *Cultural Policy for New Brunswick* is not a static document; it will evolve over time. What will not change is government's commitment to the ongoing development of culture in our province. With this in mind, the Government will establish a process for the periodic review of its cultural policy.

Definitions

Arts

Art: A process of human creation/invention of an original idea with aesthetic content. For the purposes of this policy, the arts are defined as including the visual arts, the literary arts, crafts, music, theatre, dance, performance, media arts and interdisciplinary arts. A work of art is produced by the transformation of an original idea through the artist's skill, technique and knowledge.

Professional artist: An individual who practises an art and aspires to earn a living thereby, who offers his or her services as a creator or performer in one or more arts disciplines in return for remuneration, and who is recognized by his or her peers.

Professional arts association: A nonprofit organization whose aim is to improve the professional lives of artists by directly furthering the interests of artists, creators, arts organizations, and members of the arts community through activities related to policy development and delivery of professional services, including public awareness and arts advocacy.

Professional arts organization or company: A non-profit organization dedicated to the creation and/or production and/or dissemination of art on a professional basis.

Heritage

Heritage: The tangible and intangible aspects of our natural and cultural past, from prehistory to the present. Tangible aspects include buildings and structures, archaeological sites, cultural landscapes, cemeteries, sacred places, monuments, artifacts, specimens and collections. Intangible aspects include beliefs, ideas, customs, language, religion, stories and many others.

Professional heritage association: A non-profit organization whose aim is to improve and support those working in the areas of museums, historic sites, archaeology, heritage preservation and archives, through activities related to policy development, professional development and standards, information sharing and heritage advocacy.

Generic

Cultural development organization: Non-profit organization that fosters cultural development in the community by offering cultural programming that cultivates and promotes the talent of young artists and supports members of the cultural community by raising public awareness of arts and/or heritage.

Cultural enterprise: Private company, commercial or non-profit organization engaged in the distribution, promotion or sale of cultural products.

Cultural industry: Activities dealing largely in symbolic goods whose primary economic value is derived from their cultural value. For the purpose of this policy, the term cultural industry refers, for the most part, to broadcast media, film and video, publishing, recorded music, design, architecture, and new media. In addition, the policy recognizes that the traditional arts such as visual arts, crafts, theatre, music, dance, concerts, performances, literature, museums and galleries, whose activities have been eligible for public funding as art, are contingently implicated in the success and vitality of the cultural industries.

Cultural product: Physical or experiential result of artistic or heritage endeavours available for purchase or consumption. It includes festivals, performances (theatre, dance, music) visual arts, fine crafts, museums, historic sites, libraries and all the products that result from the cultural industries.

Cultural professional: An individual whose education or experience qualifies him/her to work in the creation, research and understanding, management, dissemination, and/or promotion of arts and/or heritage.

Cultural resource: The tangible or intangible component of art and heritage, as well as the infrastructure and financial support required to create, develop and maintain the component.

Cultural tourism: Tourism motivated by an interest in other peoples, other places, and other cultures. Typically, this interest focuses on museums and art galleries, arts events and cultural festivals, historic sites, authentic cultural attractions, heritage attractions, architecture, and local customs and cuisine.

Culture: In the broad sense, everything that relates to the way of life of a people, a particular group, or a civilization. It may include language, beliefs, customs, traditions, artistic expression, etc., but is not limited thereto. For the purpose of this cultural policy, the word "culture" comprises natural and human heritage, the arts, and cultural industries and enterprises.

Infrastructure: Resources that support and/or provide public access to the arts and heritage, including access for artists and others working in culture, for the creation, production, dissemination and promotion of arts and cultural products. These resources include:

a) arts, heritage, and cultural facilities and equipment;
b) organizational structures;
c) human resources; and
d) training and educational structures.

Policy Context

Vision

New Brunswick takes pride in its roots, its natural environment, its rich cultural heritage built by its past generations, the diversity of its contemporary cultures, and the creative work of its artists.

New Brunswick is blessed with the presence of its two official languages, which gives it a privileged position within Canada. Furthermore, the province is enriched by the achievements of the various First Nations communities, the French, the Acadians, the English, the Scots, the Irish, and the many other cultural groups that have chosen New Brunswick as their home.

New Brunswick wants to ensure that its residents and future generations can benefit from a healthy, stimulating, and unique cultural environment, one that fosters a sense of pride, identity, belonging and openness to the world.

New Brunswick is determined to promote and value the rich diversity of its many cultures, its artistic and heritage resources, and the excellence of all forms of artistic expression found within its borders, all of which gives the province an enviable quality of life.

Mission

The Government of New Brunswick will provide leadership and work with other levels of government, communities, stakeholders, and the private sector to ensure that culture in the province continues to grow in a spirit of respect for various languages and cultures. New Brunswick will encourage cultural development by promoting such things as artistic excellence and intercultural dialogue and exchange. The Government of New Brunswick intends to invest resources to recognize and appreciate its heritage, to foster excellence in the work of its artists, and to promote the cultural diversity that flourishes on its soil. It also intends to take steps to develop a wider audience and improve access to cultural resources for its residents.

Beliefs

This Cultural Policy is based on the following fundamental beliefs held by the Government of New Brunswick.

The Government of New Brunswick believes:

- That culture substantiates our society, helping us to define who we are as a people.
- That its two official linguistic communities constitute a strength that must be preserved and promoted, thereby reinforcing New Brunswick's unique cultural identity within Canada.
- That it is vital that Maliseet and Mi'Kmaq cultures survive and prosper.
- That New Brunswick is enriched by the presence of a dynamic Acadian culture that is contemporary and open to the world.
- That multiculturalism stimulates new ideas and challenges us to look at life in other ways, and that the contributions of the Anglophone, Francophone and other cultures living in the province enhance the lives of all New Brunswickers.
- That, beginning early in life, culture has a profound beneficial effect on the development of the individual, and that this needs to be supported by education and lifelong learning opportunities.
- That the expertise of professional artists and heritage professionals must be valued and recognized.
- That artistic independence, professional integrity, the pursuit of excellence and freedom of expression must be encouraged and supported.
- That culture, including cultural industries and enterprises, plays an important role in the economic prosperity of our province and our country.
- That heritage resources are important, and that heritage stewardship encompasses our cultural and natural environment, inherited from the past, contributed to by the present, and handed on to the future.
- That it has a responsibility, in partnership with others, to protect and enhance the cultural heritage resources and artistic expression of New Brunswickers.

Guiding Principles

The following principles will serve to guide the Government of New Brunswick in establishing goals, developing broad strategies and new initiatives, and reviewing existing programs.

Quality of Life

Culture is a measure of the vitality, quality of life and health of a society. Cultural heritage and artistic activities play a significant role in sustaining and enhancing the social, educational, economic, and intellectual life of each New Brunswicker.

Official Languages

New Brunswick takes pride in being the only officially bilingual province in Canada. The New Brunswick Legislature and Government are committed to preserving and promoting that status.

Diversity

The cultural expression and heritage of New Brunswick's diverse communities contribute to its cultural fabric and weave a unique cultural identity within Canada. Each New Brunswicker should be proud to share with others the richness of his or her cultural background and celebrate the province's diversity.

Access

Residents of New Brunswick need access to cultural resources and activities, given the many benefits derived from exposure to them. New Brunswickers living both in rural and urban communities should have fair access to cultural resources and activities.

A Competitive New Brunswick

The economic benefit of cultural products and activities, as well as the associated employment opportunities, are of growing importance to New Brunswick. A supportive environment for the growth of the province's cultural sector is a sound investment that will help position New Brunswick competitively within global markets.

Leadership

Cultural resources and infrastructure are essential to the vitality and growth of culture. Developing them is a shared responsibility, requiring the leadership of Government, the establishment of partnerships, and consultations with artists and cultural professionals in areas of cultural policy.

Creativity and Excellence

Creativity is a source of well-being. However, it cannot develop in a vacuum; it needs a nurturing environment. Creativity and excellence can best be nurtured in an environment supported by appropriate infrastructure, where there are opportunities to acquire the necessary knowledge and competencies, where creativity can be freely expressed, where the pursuit of a career in a chosen discipline is encouraged, and where excellence is rewarded.

Critical, Creative and Independent Thinking

Creative, critical and independent thinking are essential for a healthy and flourishing society. These skills, acquired through education and lifelong learning opportunities, are fundamental to the development of a vibrant culture.

Stewardship

Our natural and cultural heritage establishes the foundation upon which our society is built, and must be passed with care from generation to generation. New Brunswickers must respect the integrity and take responsibility for the stewardship of our natural and cultural resources to ensure their preservation and enhancement for future generations.

Valuing the Cultural Community

The contribution of the cultural community is valued. The need for balanced recognition among cultural sectors and arts disciplines is acknowledged.

Sustainability

The strength of organizations supports artistic creation and excellence. New Brunswick arts and heritage organizations require the skills and resources to thrive in a changing environment and to achieve long-term viability.

Policy Goals and Strategies

The policy goals and strategies identified below establish the general direction that will be pursued by the Province regarding arts and heritage, in order to move New Brunswick toward the ideal described in the Vision for this policy.

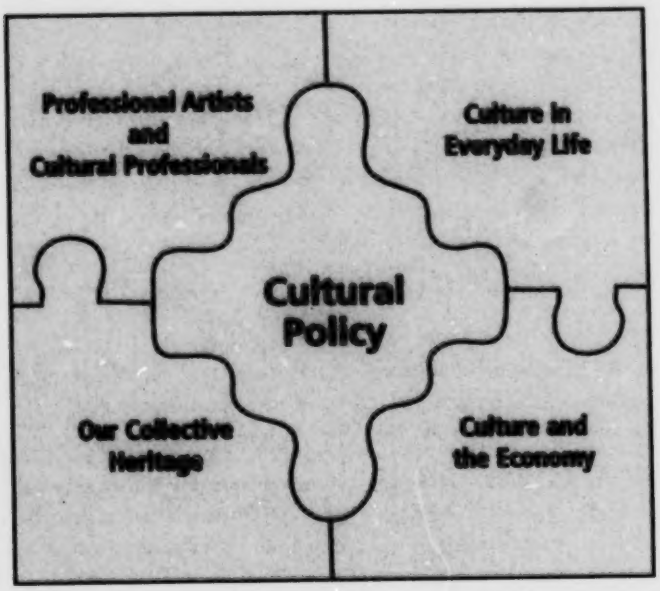

The goals and strategies are developed within four interdependent themes:

A. Culture in Everyday Life;

B. Professional Artists and Cultural Professionals;

C. Our Collective Heritage; and

D. Culture and the Economy.

These subtopics help to focus our efforts, with the understanding that many of the strategies listed in one section will have an effect on the successful attainment of goals in other sections. As depicted here, the four themes are pieces of a puzzle that can be seen to describe culture in New Brunswick. All of the pieces are needed to create the whole. The success of each part depends on the strength of the others, and the strength of culture in New Brunswick as a whole depends on the successful management and coordination of the four parts.

A. Culture in Everyday Life

Culture defines the identity of a people and draws them together, creating a sense of cohesion. Access to cultural experiences, activities and education influences our personal and collective development.

Social Development

A vibrant culture is part of daily life and contributes to personal development, as well as to that of the whole community. Living and learning the traditions of our own heritage instills a sense of pride in who we are and the achievements of our ancestors. Opportunities to experience and learn about the way of life and traditions of others encourage understanding, appreciation, and respect for other people. Our lives are enriched and mutual understanding is increased through opportunities to experience our neighbours' traditions and cultures, including their contemporary works of art. In New Brunswick, we seek to ensure the continuation of an open-minded society built on mutual respect between our cultural communities.

Education

Culture contributes to our quality of life and enhances our personal well-being by providing opportunities for lifelong learning. A balanced education that includes the arts and history (as well as prehistory) develops the full range of human potential.

Children, before learning to read or write, communicate instinctively through visual expression, movement, and music. It is essential that New Brunswick's children be encouraged and provided with opportunities to express themselves and take part in the creative process at the earliest possible age and throughout every stage of their formal education. Through education in the arts, children not only acquire an appreciation and knowledge of the arts, but also learn to think creatively and critically. Those who gain competency in an art form do so by developing self-discipline and learning important life skills about what can be achieved by perseverance, focus and daily practice.

A school curriculum that encourages arts literacy gives students a lifelong appreciation for the arts and ensures a knowledgeable audience for the work of professional artists in the future. Furthermore, encouraging children to be creative from the time they are very young is one of the best guarantees of self-fulfillment, self-respect, and respect for others, all essential components of a culture of tolerance and peace.

A curriculum that addresses the history of New Brunswick also provides children with knowledge and fosters pride in our province's achievements, as well as respect for our component cultures. A proper recognition of the contemporary challenges facing a community requires an understanding both of past events – how we got to where we are – and of what is going on in the world around us. Education in the history of New Brunswick is the basis on which to build understanding among this province's diverse cultures and backgrounds. New Brunswick's history – with all its passions and complexities – echoes in the evolving dynamics of our present and will resonate in our future.

Accessing Culture

Fundamentally, the work of artists, cultural professionals, and arts and heritage groups active at the community level provides cultural opportunities for New Brunswickers from all walks of life. Availability of facilities for arts and heritage in all regions of the province will ensure that residents have access to cultural resources and activities.

Goal #1 (a): To improve access to and awareness of culture in New Brunswick and to increase participation in cultural activities.

Strategies to support the goal:

1. Increase public awareness of the importance of culture and improve access to cultural activity;
2. Promote and support cultural lifelong learning opportunities and experiences for the general public;
3. Increase cross-cultural awareness and appreciation of our cultural heritage, including the Mi'Kmaq, Maliseet, Francophone, and Acadian cultures, the various components found in Anglophone cultures, and the diversity of all other cultures in contemporary New Brunswick;
4. Strengthen the capacity and support the development of arts, heritage and cultural organizations and associations at the provincial and community levels.

A curriculum that addresses the history of New Brunswick also provides children with knowledge and fosters pride in our province's achievements, as well as respect for our component cultures. A proper recognition of the contemporary challenges facing a community requires an understanding both of past events – how we got to where we are – and of what is going on in the world around us. Education in the history of New Brunswick is the basis on which to build understanding among this province's diverse cultures and backgrounds. New Brunswick's history – with all its passions and complexities – echoes in the evolving dynamics of our present and will resonate in our future.

Accessing Culture

Fundamentally, the work of artists, cultural professionals, and arts and heritage groups active at the community level provides cultural opportunities for New Brunswickers from all walks of life. Availability of facilities for arts and heritage in all regions of the province will ensure that residents have access to cultural resources and activities.

Goal #1 (a): To improve access to and awareness of culture in New Brunswick and to increase participation in cultural activities.

Strategies to support the goal:

1. **Increase public awareness of the importance of culture and improve access to cultural activity;**
2. **Promote and support cultural lifelong learning opportunities and experiences for the general public;**
3. **Increase cross-cultural awareness and appreciation of our cultural heritage, including the Mi'Kmaq, Maliseet, Francophone, and Acadian cultures, the various components found in Anglophone cultures, and the diversity of all other cultures in contemporary New Brunswick;**
4. **Strengthen the capacity and support the development of arts, heritage and cultural organizations and associations at the provincial and community levels.**

Goal #1 (b): To increase the cultural educational opportunities within New Brunswick's education system.

Strategies to support the goal:

1. Enhance the school curriculum in history and the arts and provide adequate resources for curriculum delivery province-wide;
2. Implement existing standards and develop evaluation methods for the province-wide delivery of the history and arts curriculum;
3. Use new technologies to complement existing school programs and to help reach rural areas;
4. Support and enhance post-secondary (university and college) programs in history and the arts;
5. Ensure that New Brunswick students learn the history and cultures of their province;
6. Introduce additional educational materials that will offer opportunities for students to experience New Brunswick works of art and heritage first-hand;
7. Reinforce existing protocols between the Department of Education, universities and other stakeholders regarding teacher education programs in the areas of art, music, culture and history;
8. Develop opportunities for discussion and consultation between cultural and educational stakeholders.

B. Professional Artists and Cultural Professionals

The status of the artist in our society is a measure of its quality of life, and professional artists must be free and able to earn their living with dignity. The work of the professional artist is central to contemporary culture.

Cultural professionals work to promote and disseminate cultural products and manage arts and heritage associations and organizations. Cultural professionals research, document, preserve and interpret cultural resources for the benefit of present and future generations.

Creative Environment

To reach their potential, artists need an environment in which freedom of expression is respected and honoured, and where new forms of creation and expression are appreciated. They need conditions that allow growth, including stable cultural organizations that develop knowledgeable and discerning audiences, as well as infrastructure, professional associations, cultural industries and cultural enterprises necessary to promote and disseminate their work.

Peer Evaluation

Freedom of expression, integrity of artistic expression, and autonomy of the artist are fundamental to a democratic society. The Government of New Brunswick upholds these principles and fosters excellence in the professional arts by providing funding for artists through the arm's-length funding body (the New Brunswick Arts Board) and the system of peer evaluation.

Partnerships

Partnerships between the various levels of government, the private sector, and cultural institutions and agencies support, encourage, and promote the value of the arts and heritage in New Brunswick. Working together, the partners help to develop an environment conducive to creativity and integrity in the work of artists and cultural professionals.

Sustainability

Artists and cultural professionals play a central role in providing opportunities and experiences for the public, and they represent an important human resource asset. Government recognizes the value of their work and, in partnership with stakeholders, supports cultural initiatives and infrastructure that build capacity and increase sustainability for cultural organizations.

Goal #2: To encourage excellence in the work of artists and cultural professionals and to uphold the principle of freedom of expression.

Strategies to support the goal:

1. Promote provincial, national and international exposure for New Brunswick artists;
2. Increase support for artistic creation and production;
3. Maintain and enhance commitment to the principle of arm's-length funding and peer evaluation for professional artists;
4. Support initiatives for professional development training and career enhancement for those working in the cultural sector;
5. Increase consultation and draw on the expertise of the cultural community;
6. Increase support for new, emerging artists;
7. Develop a province-wide plan to improve cultural infrastructure for the creation, production, promotion and dissemination of professional arts;
8. Develop strategies to help artists receive fair and reasonable compensation for their creative work and for the intellectual property rights vested therein.

C. Our Collective Heritage

A society's culture develops over a long period of time, through the diversity of the environment and the interaction of natural and human forces. As centuries pass by, our culture evolves and is transmitted from generation to generation.

Foundation

As we look back at this process of evolution and the elements that have formed our culture, we see our cultural heritage. It speaks to our values as a people and to our collective way of life. Looking at our cultural heritage helps us to understand our past and gives us a foundation upon which to build a future.

New Brunswick's Identity

Not only does our cultural heritage serve to inspire today's creators, it provides New Brunswickers with an identity, an understanding of our past, and an appreciation for the richness that our cultural diversity has brought to our province.

Preservation

Our cultural heritage instills self-awareness, self-knowledge and pride. Our cultural resources, both contemporary and historical, must be valued and preserved for current and future generations. It is also important to support the professional, technological and industrial specializations that are involved in heritage preservation and interpretation.

Goal #3: To preserve New Brunswick's culture and its cultural resources.

Strategies to support the goal:

1. **Provide leadership for and stewardship of the cultural resources under the direct control of the Province;**
2. **Facilitate the application of stewardship principles and practices for local governments and the heritage sector;**
3. **Revise existing legislation and regulations to improve effectiveness and to provide better tools for heritage preservation;**
4. **Develop and implement a New Brunswick model for a museum network, clarifying the roles and responsibilities of provincial institutions and community partners.**

C. Our Collective Heritage

A society's culture develops over a long period of time, through the diversity of the environment and the interaction of natural and human forces. As centuries pass by, our culture evolves and is transmitted from generation to generation.

Foundation

As we look back at this process of evolution and the elements that have formed our culture, we see our cultural heritage. It speaks to our values as a people and to our collective way of life. Looking at our cultural heritage helps us to understand our past and gives us a foundation upon which to build a future.

New Brunswick's Identity

Not only does our cultural heritage serve to inspire today's creators, it provides New Brunswickers with an identity, an understanding of our past, and an appreciation for the richness that our cultural diversity has brought to our province.

Preservation

Our cultural heritage instills self-awareness, self-knowledge and pride. Our cultural resources, both contemporary and historical, must be valued and preserved for current and future generations. It is also important to support the professional, technological and industrial specializations that are involved in heritage preservation and interpretation.

Goal #3: To preserve New Brunswick's culture and its cultural resources.

Strategies to support the goal:

1. Provide leadership for and stewardship of the cultural resources under the direct control of the Province;
2. Facilitate the application of stewardship principles and practices for local governments and the heritage sector;
3. Revise existing legislation and regulations to improve effectiveness and to provide better tools for heritage preservation;
4. Develop and implement a New Brunswick model for a museum network, clarifying the roles and responsibilities of provincial institutions and community partners.

D. Culture and the Economy

Investing in culture brings economic benefits to the province. Disseminating cultural products and promoting cultural tourism better position New Brunswick in the global market.

Positioning New Brunswick

The New Brunswick economy benefits from a vibrant culture. The cultural sector's significant contributions, direct and indirect, to the economy and to job creation are well recognized. Culture contributes to the profile of our province and enriches the quality of life, encouraging New Brunswickers to remain or return here to live, learn, work, and raise a family. As well, it is a major factor in attracting new residents.

As competition increases in the global economy, new and relocating businesses seek communities offering amenities for their employees, including cultural facilities, cultural events, quality education for their children, and natural environments, all of which provide opportunities to explore and learn. The availability of these cultural amenities depends on adequate infrastructure, strong cultural organizations, and prosperous cultural industries. To ensure that New Brunswick continues to attract talent, investment, and new business, it is essential that culture thrives in our province.

Disseminating and Promoting Culture

Businesses and cultural organizations that promote and disseminate the work of artists generate economic activity, create jobs, and attract investment to the province. They expose our artists and our culture to the world beyond our borders. The means by which artists' works are promoted and disseminated is central in our efforts to create a milieu that nurtures creativity and provides adequate earnings to enable artists to remain in New Brunswick. Cultural organizations, as well as cultural industries and enterprises, serve as the point of contact between the creator and consumer.

Another means of promoting and disseminating the arts and heritage of New Brunswick is cultural tourism. In our province, its benefits are both social and economic. Interregional cultural tourism encourages New Brunswickers to experience and appreciate our natural and cultural diversity. Visitors to our province discover how much we have to offer. In a rapidly growing global industry, cultural tourism is recognized as an especially profitable vector of economic development. Investment in cultural tourism enables both the province and the cultural community to reap the benefits of economic growth.

Valuing the Contribution of the Cultural Sector

The cultural sector's contribution to the economy is well established. The work performed by volunteers in the arts and heritage sectors complements the work of artists and cultural professionals and contributes to the economic well-being of the organizations. In addition, the not-for-profit organizations create jobs and economic spin-offs both directly, within the cultural sector, and indirectly, in the economy of the larger community.

The Province of New Brunswick acknowledges and values the benefits accrued to the economy through the efforts and expertise of artists, cultural professionals, volunteers, and not-for-profit organizations.

Goal #4: To maximize the economic benefits of culture in order to improve New Brunswick's position in the global economy.

Strategies to support the goal:

1. Develop markets and audiences for New Brunswick's natural, historical and contemporary cultural products within the province and worldwide;
2. Improve and increase cultural tourism products (including arts, heritage and cultural products) that are authentic and of high quality;
3. Promote and market the province's arts and heritage facilities and cultural events to residents and visitors;
4. Support strategic development and entrepreneurial initiatives in the cultural industries and enterprises;
5. Seek financial investment and job creation through the strategic development of heritage and arts resources;
6. Develop new infrastructure in cooperation with other Atlantic provinces;
7. Invest in the cultural sector to enable artists and cultural professionals to pursue their careers in New Brunswick.

Valuing the Contribution of the Cultural Sector

The cultural sector's contribution to the economy is well established. The work performed by volunteers in the arts and heritage sectors complements the work of artists and cultural professionals and contributes to the economic well-being of the organizations. In addition, the not-for-profit organizations create jobs and economic spin-offs both directly, within the cultural sector, and indirectly, in the economy of the larger community.

The Province of New Brunswick acknowledges and values the benefits accrued to the economy through the efforts and expertise of artists, cultural professionals, volunteers, and not-for-profit organizations.

Goal #4: To maximize the economic benefits of culture in order to improve New Brunswick's position in the global economy.

Strategies to support the goal:

1. Develop markets and audiences for New Brunswick's natural, historical and contemporary cultural products within the province and worldwide;
2. Improve and increase cultural tourism products (including arts, heritage and cultural products) that are authentic and of high quality;
3. Promote and market the province's arts and heritage facilities and cultural events to residents and visitors;
4. Support strategic development and entrepreneurial initiatives in the cultural industries and enterprises;
5. Seek financial investment and job creation through the strategic development of heritage and arts resources;
6. Develop new infrastructure in cooperation with other Atlantic provinces;
7. Invest in the cultural sector to enable artists and cultural professionals to pursue their careers in New Brunswick.

Roles and Responsibilities of the Province and its Cultural Partners

The Government of New Brunswick plays an integral role in sustaining the growth and development of our province's cultural resources. These artistic and natural heritage resources are supported through programs and services administered by various provincial departments and agencies. In many cases, these activities are carried out in partnership through protocols and agreements with other levels of government, community groups, and the private sector.

Culture and Sport Secretariat

The Culture and Sport Secretariat was established in April 2000 with a mandate to provide direction in the areas of culture and sport. The Secretariat has the lead responsibility for the development and coordination of cultural policy within the Province of New Brunswick.

The Culture component of the Secretariat is comprised of the Arts Development Branch, the Heritage Branch, and two Crown agencies, the New Brunswick Museum and the New Brunswick Arts Board. These agencies are accountable to the Culture and Sport Secretariat.

The Secretariat provides leadership in the areas of cultural management, community cultural development, and establishment of partnerships for the promotion, development, and sustainability of culture in New Brunswick.

The roles and responsibilities of the cultural branches within the Secretariat are described below.

Arts Development Branch

The mandate of the Arts Development Branch is primarily to facilitate community cultural development in New Brunswick by providing leadership for the development, implementation and monitoring of government policies, strategies, initiatives and programs supporting the arts.

In partnership with other government departments and agencies, the Branch also coordinates arts-related activities such as arts education programs, cultural tourism strategies, and cultural agreements, in order to foster accessibility, awareness, participation, and learning of the arts. The Branch cooperates with the New Brunswick Arts Board to ensure that the programs of both organizations are conducive to the advancement of the arts and artists in New Brunswick.

The Branch supports arts organizations, associations, community groups, and cultural industries (sound recording and book publishing) by providing financial assistance and technical services. It also ensures a record of excellence in the visual arts by acquiring works of art and managing the New Brunswick Art Bank.

Heritage Branch

The Heritage Branch coordinates and supports activities designed to promote heritage awareness and understanding in the province and to protect and preserve heritage resources for future generations. To encourage these activities, the Branch provides leadership, financial assistance, planning and technical assistance, and expert advice for the province's archaeological, aboriginal, heritage and museum communities.

The Branch is responsible for developing the provincial policy and legislative framework for the preservation of heritage resources, including archaeological resources. It provides coordination for the promotion and interpretation of culture and heritage through research, exhibitions, site commemorations, cultural tourism initiatives, Heritage Week, Heritage Fairs, and Internet content development. For the benefit of the general public, it also operates a number of significant provincial historic sites as living museums and maintains the provincial artifact collection to support this program.

Through its legislative mandate, the Culture and Sport Secretariat is responsible for the following Crown agencies:

New Brunswick Arts Board

The New Brunswick Arts Board is the arm's-length Crown agency responsible for facilitating the creation, promotion and appreciation of the arts in New Brunswick, primarily at the professional level. The Arts Board members are appointed through a public nomination process, whereby the various arts disciplines, cultural communities, and regions of the province are given a voice.

Under juried programs for professional artists and arts organizations, the Board awards project grants on the basis of artistic merit. It also recognizes outstanding achievements in the arts through excellence awards.

The Board works to unify the arts community, to advise government on matters concerning the arts, and to encourage private-sector investment in the cultural sector.

New Brunswick Museum

The New Brunswick Museum, a Crown agency, is responsible for researching, collecting, preserving and interpreting the natural and human history of New Brunswick, including outreach to other museums and cultural facilities in the province. It is governed by a Board of Directors, which is responsible for the policy development, strategic directions, financial administration, and operation of the Museum.

The following stakeholders also contribute to the growth of culture in New Brunswick:

Federal Departments and Agencies

New Brunswick's strategic partners include federal departments and agencies that work in close cooperation with the Province to ensure the continuous growth and development of our culture. They include the Canada Council for the Arts, the Department of Canadian Heritage, the Parks Canada Agency, the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Department of Indian and Northern Affairs Canada, and Human Resources Development Canada.

Provincial Departments and Agencies

Provincial departments such as Education, Supply and Services, Environment and Local Government, Natural Resources and Energy, Training and Employment Development, Tourism and Parks, Business New Brunswick, Intergovernmental Affairs, and the Aboriginal Affairs Secretariat share responsibility for the promotion and development of the cultural sector with the Culture and Sport Secretariat.

Under the provincial umbrella, the Provincial Archives, le Village Historique Acadien, and Kings Landing contribute significantly to the preservation and dissemination of New Brunswick's vibrant culture. The province's universities and community colleges, along with their traditional role of providing post-secondary education, are involved in a wide spectrum of cultural activities. The New Brunswick College of Craft and Design is the only post-secondary institution in the province that focuses on the study of fine craft. The Beaverbrook Art Gallery has been designated as the provincial art gallery, reflecting its unique situation in the province's cultural community. The New Brunswick Sports Hall of Fame has a mandate to preserve and promote the province's sport heritage.

Municipal and Local Governments

Local governments play a pivotal role in supporting and encouraging the cultural sector within their communities in both rural and urban New Brunswick. In partnership with the provincial government, municipalities provide New Brunswick residents with libraries and their accompanying programs and services. Some municipalities have developed cultural policies and have designated staff to work with their cultural community. These municipalities and others encourage and promote their cultural assets and activities in order to improve the quality of life of their residents.

Organizations and Associations

Various provincial, regional, municipal, local and community-based organizations carry out a wide range of activities, from operating cultural centres, historic sites, art galleries, museums and archives to promoting heritage preservation, hosting cultural festivals and events, and researching and publishing community history.

At the provincial level, professional associations are on the front line, advocating, delivering and encouraging cultural development in New Brunswick.

Foundations and the Private Sector

Foundations and the private sector provide essential support and funding for culture in New Brunswick, contributing their expertise and leadership. The participation of interested patrons has been and continues to be pivotal for the growth of New Brunswick's cultural sector.

Volunteers

The role that volunteers play in the cultural sector cannot be overstated. They are the lifeblood of community groups, supporting, promoting, encouraging, and donating their time. Their expertise and dedication to culture in New Brunswick is inspiring and highly valued.

Conclusion

The adoption of a Cultural Policy for New Brunswick is not an end in itself, but a starting point, a move toward the future, a sign of openness in a constantly changing world.

The Cultural Policy for New Brunswick is a tool that will enable the Government of New Brunswick and the other partners in the arts and heritage sectors to share a common vision for the development of culture in our province.

The Government is committed to continue its efforts to fulfill the mandate outlined in this document. In consultation with arts and heritage stakeholders, it will establish processes for updating the policy periodically.

The Government of New Brunswick intends to foster an environment conducive to creation and cultural vitality. It will continue to encourage individual and collective creativity, whether rooted in traditional culture, supported by new technologies, or bearing the bold stamp of contemporary culture.

New Brunswickers have tremendous creative potential; as individuals, they express themselves in different ways, as they seek to take part in the cultural life of the Province. The Government of New Brunswick is convinced that creativity, expressed in all forms and at all ages, is a good indicator of well-being, a powerful stimulus for social and economic prosperity, and an essential component of the culture of peace.

Thus, the Government of New Brunswick will continue to support cultural diversity and continue to value the unique features that enrich our province's culture.

Politique culturelle du Nouveau-Brunswick

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Secrétariat à la Culture et au Sport

Politique culturelle du Nouveau-Brunswick

Publié par :

Secrétariat à la Culture et au Sport
Case postale 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1
Canada

Février 2002

ISBN 1-55236-730-4

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 806

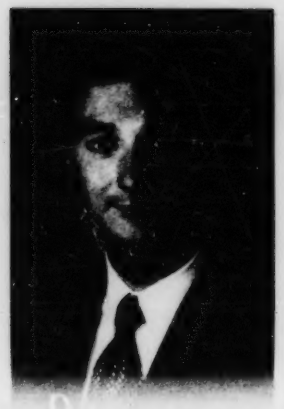

Message du premier ministre

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est fier de présenter la politique culturelle du Nouveau-Brunswick.

La politique culturelle repose sur la croyance fondamentale que la créativité sous toutes ses formes et exprimée par les personnes de tous âges est un excellent indicateur de bien-être, qu'elle apporte un fort élan à la prospérité économique et sociale et qu'elle représente une composante essentielle d'une culture de paix. Qu'elle soit fondée sur les traditions, appuyée par de nouvelles technologies ou intégrée dans la culture contemporaine, la politique culturelle servira à l'avancement de la culture au Nouveau-Brunswick.

Cette politique appartient à toutes les Néo-Brunswickoises et à tous les Néo-Brunswickois, des artistes professionnels aux particuliers, en passant par les professionnels et professionnelles du secteur culturel, les bénévoles, les organismes et les communautés. Grâce à une collaboration continue et à des partenariats stratégiques, la politique culturelle nous aidera à partager une vision commune.

La politique culturelle est une réalisation importante qui aidera à enrichir la communauté culturelle et notre province pendant de nombreuses années à venir.

Le premier ministre,

Bernard Lord

Message du ministre responsable du Secrétariat à la Culture et au Sport

Au nom des nombreux représentants et représentantes de la communauté culturelle, de nos partenaires culturels et du personnel du Secrétariat à la Culture et au Sport, c'est avec grand plaisir que je présente la politique culturelle du Nouveau-Brunswick.

Cette politique est un outil qui permettra au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à tous nos partenaires dans les secteurs des arts et du patrimoine de partager une vision commune pour le développement culturel dans notre province. En travaillant ensemble à titre individuel et à titre de membres de communautés diverses, nous ferons en sorte que notre culture s'épanouisse.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuiera la diversité culturelle, et la préservation de notre patrimoine collectif et l'excellence dans toutes les disciplines artistiques. Nous continuerons d'apprécier les caractéristiques uniques qui enrichissent la culture de la province et nous travaillerons à favoriser un climat propice à la création et au dynamisme culturel.

L'adoption de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick n'est pas une fin en soi mais un point de départ, un élan vers l'avenir et un signe d'ouverture envers un monde en perpétuel changement.

Le ministre,

Dennis Furlong

Dennis J. Furlong, MD

Remerciements

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick désire remercier le personnel et les nombreux intervenants et intervenantes qui ont contribué à l'élaboration de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick exprime également ses sincères remerciements aux membres du groupe de travail qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la préparation d'un document qui reflète la confiance et les attentes des collectivités. Le gouvernement reconnaît l'engagement et la vision de ces personnes qui représentaient divers organismes et associations du secteur des arts et du patrimoine, c'est-à-dire :

Anne Allain	Ministère de l'Éducation
Wayne Burley	Direction du Patrimoine, Secrétariat à la Culture et au Sport
Zénon Chiasson	Éducation postsecondaire
Jeanne-Mance Cormier	Association des musées du Nouveau-Brunswick
Marie-Paule Doucet	Direction du développement des arts, Secrétariat à la Culture et au Sport
Jeanne Farrah	Coalition acadienne pour le financement des Arts
Jane Fullerton	Musée du Nouveau-Brunswick
Carmen Gibbs	Association acadienne des artistes professionnel.le.s du NB
Charlotte Glencross	Fredericton Arts Alliance
Richard Hornsby	Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Arts Council
Mark Kristmanson	Conseil des arts du Nouveau-Brunswick
Brenda Orr	Moncton Museum
Aline Saintonge	Secrétariat à la Culture et au Sport
Paulette Thériault	Experte-conseil du domaine culturel
Caroline Walker	Secrétariat à la Culture et au Sport
Fran Ward-Francis	Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Message du premier ministre iii

Message du ministre v

Remerciements vii

Introduction 1

Cadre de la politique culturelle 2

Définitions 3

Contexte de la politique 5

- Vision 5
- Mission 5
- Valeurs 6
- Principes directeurs 7

Objectifs et stratégies de la politique 9

- A. Culture au quotidien 10
- B. Artistes professionnels et professionnels du secteur culturel 13
- C. Patrimoine collectif 15
- D. Culture et économie 16

Rôles et responsabilités de la province et de ses partenaires culturels 18

Conclusion 22

Introduction

La culture est tout ce qui définit notre rapport au monde et comprend de nombreux aspects de l'activité humaine. Au sens le plus large, la culture renvoie au mode de vie d'un peuple. Elle intègre tous les traits et éléments qui distinguent une société dans son évolution, y compris son identité et sa vision du monde. La culture fait aussi référence aux valeurs, aux croyances, aux coutumes, à la langue, aux modes de vie et aux traditions. Elle permet aux membres d'un groupe donné d'échanger entre eux et avec le monde, de communiquer et de développer leur créativité. La culture est donc un ensemble complexe de solutions dont une communauté humaine hérite et qu'elle adapte ou invente pour relever les défis de son environnement naturel et social.

Telle que définie de façon très large, la notion de culture touche la plupart des aspects de la vie quotidienne. Toutefois, la présente politique se limitera aux éléments culturels suivants : le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries culturelles et les entreprises culturelles du Nouveau-Brunswick.

La culture imprègne la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de nombreuses façons. Visiter des musées, des galeries d'art et des expositions d'art publiques, assister à des spectacles de théâtre, de musique et de danse, participer à des festivals communautaires et aux fêtes du patrimoine, utiliser et apprécier des éléments du patrimoine naturel, sont autant de manifestations de la culture dans nos vies.

Le développement et la promotion de la culture sont une responsabilité collective. Néanmoins, à titre de représentant de l'ensemble de la population, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a la responsabilité de soutenir la culture, d'assurer sa pérennité et de la préserver pour les générations à venir.

Le gouvernement provincial a un rôle primordial à jouer en matière de création de partenariats intersectoriels et de coordination des activités des différents paliers de gouvernement, des ministères et des organismes provinciaux.

Le succès de la politique culturelle dépend du leadership du gouvernement, de la force et de la vitalité des partenariats. Plus spécifiquement, son succès repose sur les contributions importantes des artistes professionnels, des professionnels et professionnelles du secteur culturel, des bénévoles, du secteur privé et des groupes communautaires.

Chaque jour, la vie culturelle des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises est enrichie par l'apport des artistes, des professionnels et professionnelles du secteur culturel, des bénévoles et des groupes communautaires. En retour, la croissance et la qualité des activités, de l'infrastructure et des programmes culturels sont source de fierté pour la communauté et favorisent son engagement continu.

Cadre de la politique culturelle

Le gouvernement provincial a pris la responsabilité de protéger et de mettre en valeur le patrimoine culturel et l'expression artistique des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. L'élaboration et la coordination d'une politique culturelle pour le Nouveau-Brunswick sont principalement la responsabilité du ministre responsable du Secrétariat à la Culture et au Sport. Pour être en mesure d'agir de façon cohérente et efficace dans le secteur culturel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit inclure dans sa politique culturelle des objectifs et des priorités suffisamment larges pour lui permettre d'élaborer, par la suite, les initiatives spécifiques qui en découlent.

La politique culturelle fournit un cadre permettant de préciser le mandat et les priorités du gouvernement en fonction des éléments suivants :

- Vision
- Mission
- Valeurs
- Principes directeurs
- Objectifs et stratégies de la politique
- Rôles et responsabilités de la province et de ses partenaires culturels

La vision, la mission, les valeurs et les principes directeurs annoncent les assises sur lesquelles les objectifs et les stratégies sont établis. Les objectifs et les stratégies, à leur tour, fixent le mandat de la province en ce qui concerne le secteur culturel et indiquent les orientations générales à suivre. La détermination des rôles et responsabilités des principaux partenaires culturels permettra de délimiter les mesures à prendre pour remplir le mandat qui découle de la politique culturelle.

Les objectifs et les stratégies sont regroupés en quatre volets interdépendants :

A. Culture au quotidien
B. Artistes professionnels et professionnels du secteur culturel
C. Patrimoine collectif
D. Culture et économie

La *Politique culturelle du Nouveau-Brunswick* n'est pas une réalité statique : elle évoluera avec le temps. Mais ce qui ne changera pas, c'est l'engagement qu'a pris le gouvernement provincial envers le développement continu de la culture. C'est pourquoi le gouvernement mettra en place un processus de révision périodique de sa politique culturelle.

Définitions

Art

Art : tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention d'une idée originale à contenu esthétique. Aux fins de la présente politique, le mot art comprend les arts visuels, les arts littéraires, l'artisanat, la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, les arts médiatiques et les arts interdisciplinaires. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

Artiste professionnel : toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur ou de créatrice, d'interprète, d'exécutant ou d'exécutante dans une ou plusieurs disciplines artistiques et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

Association professionnelle d'artistes : organisme sans but lucratif qui vise l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes et qui favorise directement les intérêts des artistes, des créateurs et créatrices, des organismes artistiques et des éléments du milieu artistique par des activités liées à l'élaboration de politiques, à la prestation de services professionnels, à la sensibilisation du public et à la défense des arts.

Entreprise ou organisme artistique professionnel : organisme sans but lucratif qui se consacre à la création, à la production ou à la diffusion, sur une base professionnelle, des œuvres d'art.

Patrimoine

Association professionnelle du patrimoine : organisme sans but lucratif qui appuie les personnes dont le travail est lié aux musées, aux sites historiques, à l'archéologie, à la conservation du patrimoine et aux archives au moyen d'activités touchant l'élaboration de politiques, le perfectionnement professionnel, l'établissement de normes, l'échange de renseignements et la défense du patrimoine.

Patrimoine : éléments concrets et abstraits de l'héritage naturel et culturel de la préhistoire jusqu'à nos jours. Les éléments concrets comprennent les bâtiments et structures, les sites archéologiques et historiques, les cimetières, les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Les éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la langue, la religion, la tradition orale et autres.

Termes génériques

Culture : au sens large, la culture est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Aux fins de la présente politique culturelle, le mot culture comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries et les entreprises culturelles.

Entreprise culturelle : entreprise privée et organisme commercial ou sans but lucratif qui s'occupent de la promotion, de la distribution et de la vente des produits culturels.

Industrie culturelle : activité qui touche surtout à des produits symboliques dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. Dans le cadre de la présente politique, les industries culturelles désignent surtout les domaines comme la presse électronique, le cinéma, la vidéo, l'édition du livre, l'enregistrement sonore, le design, l'architecture et les nouveaux médias. De plus, la politique reconnaît que les arts visuels, l'artisanat, le théâtre, la musique, la danse, les concerts, les spectacles, la littérature, les musées et les galeries dont les activités sont admissibles à du financement public à titre d'activités artistiques sont intrinsèquement reliés au succès et à la vitalité des industries culturelles.

Infrastructure : ressources qui donnent ou facilitent l'accès du public aux arts et au patrimoine, y compris l'accès pour les artistes et autres personnes dont le travail est relié à la création, à la production, à la diffusion et à la promotion des produits artistiques et culturels. Les ressources comprennent :

a) les installations artistiques, culturelles et patrimoniales
b) les structures organisationnelles
c) les ressources humaines
d) les structures de formation et d'éducation.

Organisme de développement culturel : organisme sans but lucratif qui favorise le développement culturel dans la communauté en offrant des activités artistiques et culturelles, en faisant la promotion des jeunes artistes, en appuyant les membres du milieu culturel et en sensibilisant le public aux arts et au patrimoine.

Produit culturel : résultat en nature ou en expérience d'efforts liés aux arts ou au patrimoine disponibles pour la vente ou la consommation. Les produits culturels comprennent les festivals, les spectacles (théâtre, danse, musique), les œuvres d'arts, l'artisanat, les musées, les sites historiques, les sites Internet et les bibliothèques, ainsi que les produits dérivant des industries culturelles.

Professionnel et professionnelle du secteur culturel : toute personne qui, par sa formation ou son expérience, est apte à faire un travail relié à la création, à la recherche, à la compréhension, à la gestion, à la diffusion ou à la promotion des arts ou du patrimoine.

Ressource culturelle : composante tangible et intangible des arts et du patrimoine, ainsi que l'infrastructure et l'appui financier nécessaires pour créer, développer et maintenir cette composante.

Tourisme culturel : toute activité ou expérience touristique visant à connaître d'autres gens, d'autres endroits, d'autres cultures. Ce tourisme se caractérise par la visite de musées, de galeries d'art ou par des activités liées aux événements artistiques, aux festivals culturels, aux sites historiques, au folklore, au patrimoine, à l'architecture, à la cuisine et aux coutumes locales.

Contexte de la politique

Vision

Le Nouveau-Brunswick est fier de ses racines, de son environnement naturel, de la richesse de son patrimoine culturel hérité des générations passées, de la diversité de ses cultures contemporaines et du travail créateur de ses artistes.

Le Nouveau-Brunswick a la chance de pouvoir compter sur la présence de deux communautés de langues officielles, ce qui lui vaut une position privilégiée au sein du Canada. De plus, la province est enrichie des réalisations des diverses communautés des Premières Nations, des Français, des Acadiens, des Anglais, des Écossais, des Irlandais et des nombreux autres groupes culturels qui ont choisi le Nouveau-Brunswick comme terre d'accueil.

Le Nouveau-Brunswick veut s'assurer que sa population actuelle et les générations futures puissent bénéficier d'un environnement culturel sain, stimulant et unique, propre à développer les sentiments de fierté, d'identité, d'appartenance et d'ouverture sur le monde.

Le Nouveau-Brunswick est déterminé à mettre en valeur la riche diversité de ses nombreuses cultures, ses ressources patrimoniales et artistiques et l'excellence de toutes les formes d'expression artistique qui abondent sur son territoire. Tous ces éléments contribuent à la qualité de vie enviable dont jouit le Nouveau-Brunswick.

Mission

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fera preuve de leadership et travaillera avec les autres paliers de gouvernement, les collectivités, les partenaires culturels et le secteur privé afin de favoriser l'essor de la culture au Nouveau-Brunswick dans le respect des différentes langues et cultures. Le Nouveau-Brunswick appuiera le développement culturel en faisant la promotion de l'excellence artistique, du dialogue et des échanges interculturels. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entend investir des ressources pour reconnaître et valoriser son patrimoine, pour encourager l'excellence artistique et pour faire la promotion de la diversité culturelle qui s'épanouit sur son territoire. Il veut aussi prendre les moyens pour élargir le public visé par le secteur culturel et améliorer l'accès de sa population aux ressources culturelles.

Valeurs

La présente politique culturelle est basée sur un certain nombre de valeurs fondamentales auxquelles adhère le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souscrit aux valeurs suivantes :

- La culture est essentielle à notre société car elle nous aide à nous définir comme peuple.
- Les deux communautés de langues officielles sont une force qui doit être préservée et mise en valeur. Ainsi l'identité culturelle unique du Nouveau-Brunswick au sein du Canada sera renforcée.
- Il est important que les cultures malécite et mi'kmaq survivent et prospèrent.
- Le Nouveau-Brunswick est enrichi par la présence d'une culture acadienne dynamique, moderne et ouverte sur le monde.
- Le multiculturalisme stimule les idées et nous invite à voir la vie autrement. La contribution des anglophones, des francophones et des autres peuples qui vivent dans la province améliore la vie de toute la population du Nouveau-Brunswick.
- Dès la tendre enfance, la culture a un effet bénéfique profond sur le développement de la personne. Il faut favoriser cette influence en intégrant la culture à l'éducation et à la formation continue.
- Les compétences spécialisées des artistes professionnels et des gens du secteur du patrimoine doivent être reconnues et valorisées.
- L'autonomie artistique, l'intégrité professionnelle, la poursuite de l'excellence et la liberté d'expression méritent d'être soutenues et encouragées.
- La culture, y compris les industries et les entreprises culturelles, joue un rôle important dans la prospérité économique de la province et du pays.
- Les ressources patrimoniales sont importantes et leur gestion comprend l'environnement culturel et naturel, hérité du passé, enrichi par le présent et transmis de génération en génération.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec d'autres partenaires, a la responsabilité de protéger et de mettre en valeur le patrimoine culturel et l'expression artistique de la province.

Principes directeurs

Les principes suivants guideront le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans l'élaboration d'objectifs, de stratégies générales et de nouvelles initiatives; ils lui serviront en outre lors de la révision des programmes existants.

Qualité de vie

La culture est un indicateur de la vitalité, de la qualité de vie et du bien-être d'une société. Les activités liées aux arts et au patrimoine culturel jouent un rôle important en soutenant et en améliorant la vie sociale, éducative, économique et intellectuelle de chaque Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoise.

Langues officielles

Le Nouveau-Brunswick est fier d'être la seule province officiellement bilingue du Canada. L'Assemblée législative et le gouvernement du Nouveau-Brunswick se sont engagés à conserver et à promouvoir ce statut bilingue.

Diversité

L'expression culturelle et le patrimoine des différentes composantes de la population du Nouveau-Brunswick contribuent à la mosaïque culturelle de la province et lui procurent une identité culturelle unique au sein du Canada. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises devraient être fiers de partager avec d'autres la richesse de leur passé et de célébrer la diversité culturelle de la province.

Accessibilité

La population du Nouveau-Brunswick doit avoir accès aux ressources et aux activités culturelles ainsi qu'aux nombreux avantages qui en découlent. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises des régions rurales et urbaines devraient avoir une chance raisonnablement égale d'accéder aux ressources et aux activités culturelles.

Un Nouveau-Brunswick compétitif

Les retombées économiques des activités et produits culturels et les occasions d'emplois qui sont directement ou indirectement reliées à ce secteur sont de plus en plus importantes au Nouveau-Brunswick. Un environnement favorable à la croissance du secteur culturel de la province est un investissement judicieux qui aidera le Nouveau-Brunswick à devenir concurrentiel sur les marchés mondiaux.

Leadership

Les ressources et infrastructures culturelles sont essentielles à la vitalité et à la croissance de la culture. Cette croissance est le fruit d'une responsabilité partagée nécessitant le leadership du gouvernement, la création de partenariats et la consultation des artistes et des professionnels et professionnelles de la culture au sujet de la politique culturelle.

Créativité et excellence

La créativité est une source de bien-être, mais elle ne peut se développer dans le vide, hors d'un espace encourageant sa réalisation. La créativité et l'excellence doivent être continuellement stimulées par un environnement qui bénéficie d'une infrastructure convenable, qui offre des occasions d'acquérir les connaissances et les compétences voulues, qui favorise l'expression libre de la créativité, qui encourage les artistes à faire carrière dans la discipline de leur choix et, enfin, qui récompense l'excellence.

Pensée critique, créatrice et autonome

La pensée critique, créatrice et autonome est essentielle à une société saine et prospère. Ces valeurs de l'esprit, stimulées par l'éducation et la formation continue, sont fondamentales pour le développement d'une culture bien vivante.

Responsabilité collective

Notre patrimoine naturel et culturel est un des piliers sur lesquels s'érige notre société; il doit être transmis avec soin d'une génération à l'autre. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises doivent respecter l'intégrité de nos ressources naturelles et culturelles et en assumer la responsabilité collective afin d'assurer leur préservation et leur mise en valeur pour les générations futures.

Valorisation de la communauté culturelle

La contribution de la communauté culturelle est valorisée et il est nécessaire d'assurer un bon équilibre entre les secteurs culturels et les disciplines artistiques.

Stabilité

La force des organismes favorise la création et l'excellence artistiques. Les organismes artistiques et patrimoniaux du Nouveau-Brunswick ont besoin de compétences et de ressources leur permettant de bien s'adapter aux changements et d'assurer leur viabilité à long terme.

Objectifs et stratégies de la politique

Les objectifs et les stratégies de la politique énoncés ci-dessous exposent les orientations générales que privilégiera le Nouveau-Brunswick à l'égard des arts et du patrimoine. Ces orientations visent à rapprocher le Nouveau-Brunswick de l'idéal inscrit dans la vision.

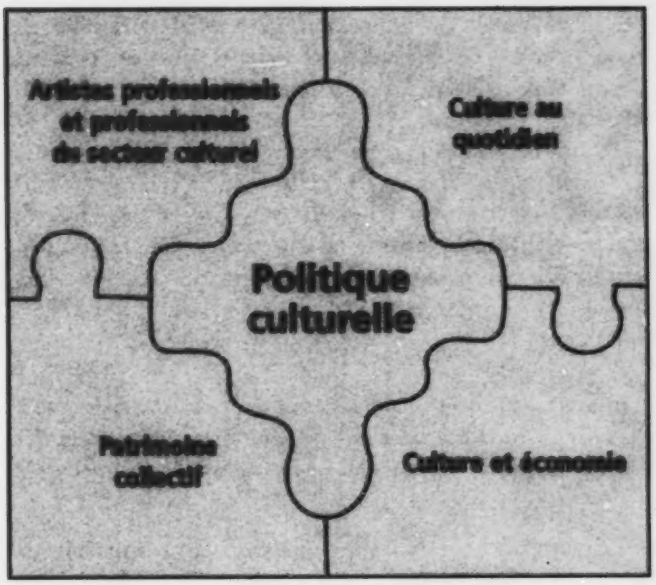

Les objectifs et les stratégies sont regroupés en quatre volets interdépendants :

A. Culture au quotidien

B. Artistes professionnels et professionnels du secteur culturel

C. Patrimoine collectif

D. Culture et économie

Le regroupement des objectifs et des stratégies sous quatre volets aidera à mieux canaliser les efforts de la province. Toutefois, il est entendu que bon nombre de stratégies appartenant à un volet auront une incidence sur l'atteinte des objectifs des autres volets. Tel qu'illustré ici, les quatre volets sont comme les pièces d'un casse-tête représentant le secteur culturel du Nouveau-Brunswick. Toutes les pièces sont nécessaires pour former un tout. Le succès de chaque volet dépend de la force des autres volets, et la force du secteur culturel, dans son ensemble, repose sur une bonne gestion et une coordination efficace des quatre volets.

A. Culture au quotidien

La culture définit l'identité d'un peuple et le rassemble autour de valeurs communes, créant ainsi un esprit de cohésion. L'accès aux activités culturelles et à une éducation qui tient compte de la dimension culturelle influence le développement personnel et collectif.

Développement social

Une culture dynamique fait partie de la vie quotidienne et contribue au développement des personnes et de l'ensemble de la collectivité. Vivre et connaître nos traditions et nos coutumes contribuent à nous rendre fiers de notre identité et des réalisations de nos ancêtres. Se familiariser avec le mode de vie et les traditions d'autres peuples favorise la compréhension, l'appréciation et le respect de ces peuples. Les occasions de découvrir les traditions, la culture et les œuvres d'art contemporaines de nos voisins permettent d'enrichir nos vies et favorisent la compréhension mutuelle. Au Nouveau-Brunswick, nous voulons assurer le maintien d'une société tolérante, fondée sur le respect mutuel entre les communautés culturelles.

Éducation

La culture contribue à notre qualité de vie et accroît notre bien-être car elle est une source d'apprentissage continu. Une éducation équilibrée qui intègre notamment les arts et l'histoire, sans oublier la préhistoire, permet à la personne de se développer pleinement.

Les enfants, avant même de savoir lire et écrire, communiquent instinctivement par l'expression visuelle, le mouvement et la musique. Il est essentiel d'encourager chez les enfants du Nouveau-Brunswick de telles formes d'expression et de leur donner des occasions de s'exprimer et de créer le plus tôt possible et à toutes les étapes de leur formation. Le fait d'être exposés aux arts à l'école permet aux enfants d'apprendre, non seulement à apprécier l'art et à savoir ce que c'est, mais aussi à développer un esprit critique et créatif. Ceux et celles qui pratiquent une forme d'art améliorent leurs habiletés grâce à l'autodiscipline et à des expériences de vie basées sur la persévérance, la concentration et l'effort.

Un programme d'études scolaires qui encourage le développement artistique sous toutes ses formes inculque aux élèves les éléments de sensibilité aux arts pour toute leur vie. En outre, il assure, pour l'avenir, un public averti en mesure d'apprécier le travail des artistes professionnels. Enfin, encourager les enfants dès leur plus jeune âge à créer est l'une des meilleures garanties d'épanouissement, d'estime de soi et des autres, composantes essentielles d'une culture de la tolérance et de la paix.

Un programme d'études qui intègre l'histoire du Nouveau-Brunswick donne aux enfants une connaissance des réalisations de notre province, leur permet d'en être fiers et favorise le respect envers nos différentes cultures. Pour apprécier à leur juste valeur les défis contemporains que doit relever une collectivité, il faut à la fois comprendre le passé, c'est-à-dire les événements qui ont façonné le présent, ainsi que ce qui se passe dans le monde qui nous entoure. L'enseignement de l'histoire du Nouveau-Brunswick est à la base de la compréhension entre les diverses cultures présentes dans la province. L'histoire exaltante du Nouveau-Brunswick dans toutes ses composantes se répercute sur la dynamique changeante de la société actuelle et détermine aussi en grande partie son avenir.

L'accès à la culture

Essentiellement, le travail des artistes, des professionnels et professionnelles du secteur culturel et des groupes qui œuvrent dans le secteur des arts et du patrimoine à l'échelle locale permet d'offrir des activités culturelles pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de toutes conditions sociales. La présence d'installations pour les arts et le patrimoine dans toutes les régions de la province assure à tous l'accès aux ressources et aux activités culturelles.

Objectif 1 (a) : Accroître l'accès et la sensibilisation à la culture au Nouveau-Brunswick et augmenter la participation aux activités culturelles.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Sensibiliser davantage le public à l'importance de la culture et améliorer l'accès aux activités culturelles.
2. Promouvoir et appuyer l'apprentissage continu et les expériences en matière de culture pour le grand public.
3. Valoriser nos diverses cultures et notre patrimoine culturel, notamment les cultures mi'kmaq, malécite, francophone, acadienne et les diverses composantes de la culture anglophone, ainsi que les autres cultures du Nouveau-Brunswick moderne.
4. Renforcer la capacité et appuyer le développement des associations et des organismes artistiques, patrimoniaux, culturels, communautaires et provinciaux.

Un programme d'études qui intègre l'histoire du Nouveau-Brunswick donne aux enfants une connaissance des réalisations de notre province, leur permet d'en être fiers et favorise le respect envers nos différentes cultures. Pour apprécier à leur juste valeur les défis contemporains que doit relever une collectivité, il faut à la fois comprendre le passé, c'est-à-dire les événements qui ont façonné le présent, ainsi que ce qui se passe dans le monde qui nous entoure. L'enseignement de l'histoire du Nouveau-Brunswick est à la base de la compréhension entre les diverses cultures présentes dans la province. L'histoire exaltante du Nouveau-Brunswick dans toutes ses composantes se répercute sur la dynamique changeante de la société actuelle et détermine aussi en grande partie son avenir.

L'accès à la culture

Essentiellement, le travail des artistes, des professionnels et professionnelles du secteur culturel et des groupes qui œuvrent dans le secteur des arts et du patrimoine à l'échelle locale permet d'offrir des activités culturelles pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de toutes conditions sociales. La présence d'installations pour les arts et le patrimoine dans toutes les régions de la province assure à tous l'accès aux ressources et aux activités culturelles.

Objectif 1 (a) : Accroître l'accès et la sensibilisation à la culture au Nouveau-Brunswick et augmenter la participation aux activités culturelles.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. **Sensibiliser davantage le public à l'importance de la culture et améliorer l'accès aux activités culturelles.**
2. **Promouvoir et appuyer l'apprentissage continu et les expériences en matière de culture pour le grand public.**
3. **Valoriser nos diverses cultures et notre patrimoine culturel, notamment les cultures mi'kmaq, malécite, francophone, acadienne et les diverses composantes de la culture anglophone, ainsi que les autres cultures du Nouveau-Brunswick moderne.**
4. **Renforcer la capacité et appuyer le développement des associations et des organismes artistiques, patrimoniaux, culturels, communautaires et provinciaux.**

Objectif 1 (b) : Accroître les possibilités d'éducation culturelle dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Améliorer le programme d'études en arts et en histoire de la maternelle à la 12^{e} année et fournir les ressources requises pour sa mise en œuvre dans l'ensemble de la province.
2. Appliquer les normes actuelles et établir des méthodes d'évaluation de la prestation du programme d'études en arts et en histoire dans l'ensemble de la province.
3. Utiliser les nouvelles technologies pour enrichir les programmes d'études existants et desservir les régions rurales.
4. Appuyer et améliorer les programmes en arts et en histoire des établissements d'enseignement postsecondaire (universités et collèges).
5. Veiller à ce que les élèves du Nouveau-Brunswick étudient l'histoire et les cultures de leur province.
6. Fournir aux écoles du matériel didactique additionnel qui offrira aux élèves des occasions d'avoir un accès direct aux œuvres d'art et au patrimoine du Nouveau-Brunswick.
7. Utiliser les protocoles existants entre le ministère de l'Éducation, les universités et les autres partenaires en matière de formation sur l'enseignement des disciplines artistiques, de la culture et de l'histoire.
8. Créer des occasions de discussions et de consultations entre les intervenants et intervenantes des secteurs culturel et éducatif.

B. Artistes professionnels et professionnels du secteur culturel

Le statut de l'artiste dans notre société est un indicateur de la qualité de vie. Les artistes professionnels doivent pouvoir gagner leur vie avec dignité. Leur travail est un élément central de la culture contemporaine.

Les professionnels et professionnelles du secteur culturel se consacrent à la promotion et à la diffusion des produits culturels et à la gestion des associations et des organismes artistiques et patrimoniaux. Ces personnes font des recherches, documentent, préservent et interprètent les ressources culturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Environnement créatif

Pour se réaliser pleinement, les artistes ont besoin d'un environnement respectueux de la liberté d'expression et ouvert aux nouvelles formes de création et d'expression. Ces créateurs et créatrices doivent avoir accès à des conditions et à des infrastructures qui favorisent la croissance, notamment des organismes culturels stables, soucieux de former des publics avertis et éclairés. Les artistes doivent également pouvoir compter sur des associations professionnelles solides pour défendre leurs intérêts ainsi que sur des industries et entreprises culturelles florissantes pour promouvoir et diffuser leurs œuvres.

Évaluation par les pairs

La liberté d'expression, l'intégrité de l'expression artistique et l'autonomie de l'artiste sont des valeurs fondamentales dans une société démocratique. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick partage ces valeurs et favorise l'excellence dans les arts en fournissant du financement au moyen d'un organisme indépendant – le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick – et d'un système d'évaluation par les pairs.

Partenariats

Les partenariats entre les différents paliers de gouvernement, le secteur privé, les institutions culturelles et les organismes culturels encouragent et appuient les arts et le patrimoine de la province. Le gouvernement reconnaît que de tels partenariats favorisent un environnement propice à la créativité et à l'intégrité dans le travail des artistes et des professionnels et professionnelles du secteur culturel.

Stabilité

Les artistes et les professionnels et professionnelles du secteur culturel jouent un rôle essentiel en offrant au public diverses possibilités d'expériences culturelles enrichissantes. À ce titre, ils représentent des ressources humaines importantes. Le gouvernement reconnaît la valeur de leur travail et, en collaboration avec les autres intervenants et intervenantes, il appuie les initiatives et infrastructures culturelles qui favorisent la croissance et la continuité des organismes culturels.

Objectif 2 : Encourager l'excellence chez les artistes et les professionnels et professionnelles du secteur culturel et affermir le principe de la liberté d'expression.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Favoriser une plus grande visibilité des artistes du Nouveau-Brunswick aux niveaux provincial, national et international.
2. Augmenter l'appui à la création et à la production artistiques.
3. Maintenir et accentuer l'engagement au principe du financement indépendant et de l'évaluation par les pairs pour les artistes professionnels.
4. Appuyer des initiatives de formation et favoriser l'épanouissement professionnel des personnes qui travaillent dans le secteur culturel.
5. Consulter davantage la communauté culturelle et faire appel à ses compétences spécialisées.
6. Augmenter l'appui aux artistes émergents.
7. Élaborer un plan provincial pour améliorer l'infrastructure culturelle pour la création, la production, la promotion et la diffusion des arts professionnels.
8. Mettre au point des stratégies pour aider les artistes à toucher une rétribution juste et raisonnable pour leurs travaux de création et les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés.

C. Patrimoine collectif

La culture d'une société se façonne sur une longue période de temps en fonction de la diversité de l'environnement et de l'interaction des forces naturelles et humaines. Au fil des siècles, la culture évolue et se transmet de génération en génération.

Patrimoine

L'histoire de cette évolution et les éléments qui composent notre culture forment notre patrimoine culturel. Ce patrimoine exprime nos valeurs comme peuple et notre mode de vie collectif. Notre patrimoine culturel nous aide à mieux comprendre notre passé et sert de base pour notre avenir.

Identité

Notre patrimoine culturel n'est pas seulement une source d'inspiration pour les créateurs et créatrices d'aujourd'hui. Il offre également aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises une identité, un moyen de comprendre leur passé et d'apprécier la richesse qui découle de notre diversité culturelle.

Conservation

Notre patrimoine culturel nous aide à prendre conscience de notre héritage et à mieux nous connaître : ce sont des éléments de fierté. Nos ressources culturelles, tant historiques que contemporaines, doivent être mises en valeur et préservées pour les générations actuelles et futures. Il est également important d'appuyer les spécialités professionnelles, technologiques et industrielles qui facilitent la conservation et l'interprétation du patrimoine.

Objectif 3 : Conserver la culture et les ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. **Gérer les ressources culturelles qui relèvent directement de la province et faire preuve de leadership dans cette gestion.**
2. **Faciliter, pour les administrations locales et le secteur du patrimoine, l'application des principes et des pratiques d'une bonne intendance.**
3. **Réviser la législation et les règlements actuels, de manière à les rendre plus efficaces et à fournir de meilleurs outils pour la conservation du patrimoine.**
4. **Élaborer et implanter un nouveau modèle de réseau des musées pour la province qui clarifie les rôles et les responsabilités des institutions provinciales et des partenaires communautaires.**

C. Patrimoine collectif

La culture d'une société se façonne sur une longue période de temps en fonction de la diversité de l'environnement et de l'interaction des forces naturelles et humaines. Au fil des siècles, la culture évolue et se transmet de génération en génération.

Patrimoine

L'histoire de cette évolution et les éléments qui composent notre culture forment notre patrimoine culturel. Ce patrimoine exprime nos valeurs comme peuple et notre mode de vie collectif. Notre patrimoine culturel nous aide à mieux comprendre notre passé et sert de base pour notre avenir.

Identité

Notre patrimoine culturel n'est pas seulement une source d'inspiration pour les créateurs et créatrices d'aujourd'hui. Il offre également aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises une identité, un moyen de comprendre leur passé et d'apprécier la richesse qui découle de notre diversité culturelle.

Conservation

Notre patrimoine culturel nous aide à prendre conscience de notre héritage et à mieux nous connaître : ce sont des éléments de fierté. Nos ressources culturelles, tant historiques que contemporaines, doivent être mises en valeur et préservées pour les générations actuelles et futures. Il est également important d'appuyer les spécialités professionnelles, technologiques et industrielles qui facilitent la conservation et l'interprétation du patrimoine.

Objectif 3 : Conserver la culture et les ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. **Gérer les ressources culturelles qui relèvent directement de la province et faire preuve de leadership dans cette gestion.**
2. **Faciliter, pour les administrations locales et le secteur du patrimoine, l'application des principes et des pratiques d'une bonne intendance.**
3. **Réviser la législation et les règlements actuels, de manière à les rendre plus efficaces et à fournir de meilleurs outils pour la conservation du patrimoine.**
4. **Élaborer et implanter un nouveau modèle de réseau des musées pour la province qui clarifie les rôles et les responsabilités des institutions provinciales et des partenaires communautaires.**

D. Culture et économie

Investir dans la culture profite économiquement à la province. La diffusion des produits culturels et la promotion du tourisme culturel améliorent la place du Nouveau-Brunswick sur le marché mondial.

Positionnement du Nouveau-Brunswick

L'économie de la province jouit d'un secteur culturel dynamique. Les importantes contributions, directes ou indirectes, du secteur culturel à l'économie et à la création d'emplois sont reconnues. Par ailleurs, la culture contribue à faire connaître notre province et améliore la qualité de vie. Cela encourage les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à rester dans la province ou à y revenir pour vivre, apprendre, travailler et élever leur famille. Enfin, la culture est un facteur important pour attirer de nouveaux résidants et résidantes.

Au fur et à mesure que s'accentue la concurrence sur le marché mondial, les nouvelles entreprises et celles qui souhaitent déménager cherchent des endroits offrant des attraits à leur personnel. Des installations et des activités culturelles de qualité, un bon système d'éducation et un environnement naturel constituent des avantages recherchés qui favorisent l'exploration et l'apprentissage. La présence de ces attraits culturels dépend d'une infrastructure adéquate, d'organismes culturels solides et d'industries culturelles prospères. Pour que la province puisse continuer à attirer de nouveaux talents, des investisseurs et de nouvelles entreprises, elle doit pouvoir compter sur un secteur culturel dynamique.

Distribution et promotion des produits culturels

Les entreprises et industries culturelles œuvrant dans la distribution et la promotion des œuvres des artistes génèrent de l'activité économique, créent des emplois et attirent des investissements dans la province. Elles font aussi connaître nos artistes et notre culture au-delà de nos frontières. Les mécanismes qui permettent la promotion et la distribution des œuvres des artistes sont d'une importance capitale dans nos efforts pour créer un milieu propice à la créativité et permettre aux artistes de gagner suffisamment bien leur vie pour demeurer au Nouveau-Brunswick. Les organismes culturels, ainsi que les entreprises et industries culturelles, servent de points de contact entre la création et la consommation.

Le tourisme culturel est un autre moyen de promouvoir et de diffuser les arts et le patrimoine culturel de la province. Au Nouveau-Brunswick, le tourisme culturel procure des avantages sociaux et économiques. Les activités inter-régionales de tourisme culturel encouragent les Néo-Brunswickois et Néo-Brunwickoises à découvrir et à apprécier la diversité culturelle et naturelle de la province. Les touristes, pour leur part, sont amenés à découvrir tout ce que nous avons à leur offrir. Dans le contexte d'une industrie mondiale en expansion, le tourisme culturel est considéré comme un outil de développement économique particulièrement rentable.

En investissant dans le tourisme culturel, le milieu culturel et la province pourront profiter de la croissance économique dans ce secteur.

Valorisation de la contribution du secteur culturel

On connaît bien la contribution du secteur culturel à l'économie. Complément essentiel au travail des artistes et des professionnels et professionnelles du secteur culturel, l'apport des bénévoles du domaine des arts et du patrimoine contribue à la santé économique des organismes du secteur culturel. De plus, les organismes sans but lucratif créent des emplois et des retombées économiques directement dans le secteur culturel et indirectement dans l'économie en général.

Le Nouveau-Brunswick reconnaît cette contribution et apprécie les avantages économiques découlant du travail des artistes, des professionnels et professionnelles du secteur culturel, des bénévoles et des organismes sans but lucratif.

Objectif 4 : Maximiser les avantages économiques reliés à la culture pour améliorer la place du Nouveau-Brunswick dans l'économie mondiale.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Développer des marchés et des publics pour les produits culturels patrimoniaux et contemporains du Nouveau-Brunswick dans notre province et à l'échelle mondiale.
2. Accroître le nombre et la qualité des produits de tourisme culturel authentiques touchant les arts et le patrimoine.
3. Promouvoir et commercialiser auprès de la population et des touristes les infrastructures liées aux arts et au patrimoine ainsi que les événements culturels.
4. Appuyer le développement stratégique des entreprises et industries culturelles et encourager leurs initiatives d'affaires.
5. Chercher des investissements financiers et favoriser la création d'emplois par le développement stratégique des ressources patrimoniales et artistiques.
6. Élaborer de nouvelles initiatives régionales en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique.
7. Investir dans le secteur culturel afin de permettre aux artistes et aux professionnels et professionnelles du secteur culturel de poursuivre leur carrière au Nouveau-Brunswick.

En investissant dans le tourisme culturel, le milieu culturel et la province pourront profiter de la croissance économique dans ce secteur.

Valorisation de la contribution du secteur culturel

On connaît bien la contribution du secteur culturel à l'économie. Complément essentiel au travail des artistes et des professionnels et professionnelles du secteur culturel, l'apport des bénévoles du domaine des arts et du patrimoine contribue à la santé économique des organismes du secteur culturel. De plus, les organismes sans but lucratif créent des emplois et des retombées économiques directement dans le secteur culturel et indirectement dans l'économie en général.

Le Nouveau-Brunswick reconnaît cette contribution et apprécie les avantages économiques découlant du travail des artistes, des professionnels et professionnelles du secteur culturel, des bénévoles et des organismes sans but lucratif.

Objectif 4 : Maximiser les avantages économiques reliés à la culture pour améliorer la place du Nouveau-Brunswick dans l'économie mondiale.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Développer des marchés et des publics pour les produits culturels patrimoniaux et contemporains du Nouveau-Brunswick dans notre province et à l'échelle mondiale.
2. Accroître le nombre et la qualité des produits de tourisme culturel authentiques touchant les arts et le patrimoine.
3. Promouvoir et commercialiser auprès de la population et des touristes les infrastructures liées aux arts et au patrimoine ainsi que les événements culturels.
4. Appuyer le développement stratégique des entreprises et industries culturelles et encourager leurs initiatives d'affaires.
5. Chercher des investissements financiers et favoriser la création d'emplois par le développement stratégique des ressources patrimoniales et artistiques.
6. Élaborer de nouvelles initiatives régionales en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique.
7. Investir dans le secteur culturel afin de permettre aux artistes et aux professionnels et professionnelles du secteur culturel de poursuivre leur carrière au Nouveau-Brunswick.

Rôles et responsabilités de la province et de ses partenaires culturels

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick joue un rôle essentiel dans la croissance et le développement continus des ressources culturelles de la province. Les ressources artistiques, naturelles et patrimoniales bénéficient du soutien de programmes et de services administrés par divers ministères et organismes du Nouveau-Brunswick. Dans de nombreux cas, les programmes et les services sont mis en œuvre grâce à des partenariats résultant de protocoles et d'ententes avec d'autres paliers de gouvernement, des groupes communautaires et le secteur privé.

Secrétariat à la Culture et au Sport

Créé en avril 2000, le Secrétariat a pour mandat de définir l'orientation à suivre dans les secteurs de la culture et du sport. Le Secrétariat est responsable de l'élaboration et la coordination de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick.

La composante « culture » du Secrétariat comprend la Direction du développement des arts, la Direction du patrimoine et deux organismes de la Couronne (le Musée du Nouveau-Brunswick et le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick). Ces deux organismes relèvent du Secrétariat à la Culture et au Sport.

Le Secrétariat donne les grandes orientations quant à la gestion culturelle, au développement communautaire et à la création de partenariats pour la promotion, le développement et la préservation de la culture dans la province.

Ce qui suit est une description des rôles et responsabilités des composantes du Secrétariat ayant trait à la culture.

Direction du développement des arts

La Direction du développement des arts s'occupe surtout de faciliter le développement culturel communautaire au Nouveau-Brunswick en déterminant les grandes orientations pour l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance de politiques, stratégies, initiatives et programmes du gouvernement qui appuient les arts.

En partenariat avec d'autres ministères et agences du gouvernement, la Direction coordonne des activités comme des programmes d'enseignement des arts, des stratégies de tourisme culturel et des ententes à caractère culturel. L'objectif est d'accroître l'accessibilité et la visibilité des arts ainsi que la participation aux activités artistiques et à l'enseignement des arts. La Direction

collabore avec le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour veiller à ce que leurs programmes respectifs se complètent et favorisent l'avancement des arts et des artistes au Nouveau-Brunswick.

La Direction du développement des arts appuie les organismes et les associations artistiques, les groupes communautaires et les industries culturelles (enregistrement sonore et édition du livre) en offrant de l'aide financière et des services techniques. Enfin, la Direction gère la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick, qui fait fonction de centre d'excellence en arts visuels, et voit à son approvisionnement.

Direction du patrimoine

La Direction du patrimoine coordonne et appuie les activités dans la province qui visent à sensibiliser la population au patrimoine et à protéger et conserver les ressources patrimoniales pour les générations futures. Pour ce faire, la Direction fixe les grandes orientations et offre du soutien financier et technique, de l'aide à la planification et des compétences spécialisées aux communautés archéologique, autochtone, patrimoniale et muséologique de la province.

La Direction du patrimoine voit à la politique provinciale et au cadre législatif pour la préservation des ressources patrimoniales, y compris les ressources archéologiques. Elle coordonne la promotion et l'interprétation de la culture et du patrimoine au moyen de recherches, d'expositions, de sites commémoratifs, d'initiatives en tourisme culturel, de la Semaine du patrimoine, des fêtes du patrimoine et de l'élaboration du contenu de sites Internet. Enfin, dans l'intérêt du public, la Direction exploite quelques sites historiques provinciaux d'importance sous forme de musées vivants et entretient une collection provinciale d'artefacts pour appuyer cette activité.

Selon le mandat que lui confère la loi, le Secrétariat à la Culture et au Sport est responsable des organismes de la Couronne suivants :

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome chargé de faciliter la création, la promotion et l'appréciation des arts au Nouveau-Brunswick, surtout au niveau professionnel. Les membres du Conseil des arts sont nommés au moyen d'un appel public de candidatures, de manière à favoriser la participation des différentes disciplines artistiques, communautés culturelles et régions de la province.

Au moyen d'un processus de concours pour artistes professionnels et organismes artistiques, le Conseil des arts accorde des subventions selon le mérite des projets et remet des prix d'excellence pour reconnaître les réalisations exceptionnelles.

Le Conseil des arts s'efforce d'unifier la communauté artistique, donne au gouvernement des conseils sur les arts et encourage le secteur privé à investir dans le secteur culturel.

Musée du Nouveau-Brunswick

Le Musée du Nouveau-Brunswick est un organisme de la Couronne qui s'occupe de la protection de l'histoire naturelle et humaine du Nouveau-Brunswick par la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et la diffusion auprès d'autres musées et organismes culturels de la province. Le Musée du Nouveau-Brunswick est géré par un conseil d'administration chargé de son exploitation, de l'élaboration des politiques, des orientations stratégiques, de l'administration financière et du fonctionnement du musée.

Ce qui suit maintenant est une liste de partenaires dans le secteur culturel qui contribuent à la croissance de la culture au Nouveau-Brunswick.

Ministères et organismes fédéraux

Parmi les partenaires stratégiques du Nouveau-Brunswick qui travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement provincial afin d'assurer la croissance continue et l'épanouissement de notre culture on trouve, entre autres, le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien, l'Agence Parcs Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère du Développement des ressources humaines Canada.

Ministères et organismes provinciaux

De nombreux ministères et organismes du gouvernement provincial se partagent, avec le Secrétariat, la responsabilité de la promotion et du développement du secteur culturel : Éducation, Approvisionnement et Services, Environnement et Gouvernements locaux, Ressources naturelles et Énergie, Formation et Développement de l'emploi, Tourisme et Parcs, Entreprises Nouveau-Brunswick, Affaires intergouvernementales, Secrétariat des affaires autochtones.

Relevant du gouvernement provincial, les Archives provinciales, le Village historique acadien et le Village historique de Kings Landing contribuent grandement à la préservation et à l'épanouissement de la culture dynamique du Nouveau-Brunswick. Les universités et les collèges communautaires de la province, en plus d'assumer leur rôle traditionnel en matière d'enseignement postsecondaire, participent à une grande variété d'activités artistiques et culturelles. Le *New Brunswick College of Craft* and Design est le seul établissement d'enseignement postsecondaire de la province qui se consacre principalement à l'enseignement des métiers d'arts. La Galerie d'art Beaverbrook a le statut de galerie d'art provinciale et occupe une place à part au sein

de la communauté culturelle du Nouveau-Brunswick. Le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick s'occupe de préserver et de promouvoir le patrimoine sportif de la province.

Administrations municipales et locales

Les administrations locales jouent un rôle clé dans le soutien du secteur culturel sur leur territoire respectif. En partenariat avec le gouvernement provincial, les municipalités offrent à la population du Nouveau-Brunswick un réseau de bibliothèques ainsi que des programmes et services connexes. Certaines municipalités se sont dotées d'une politique culturelle et ont affecté des employés au secteur culturel. Ces municipalités et d'autres encouragent et font la promotion de leurs biens et activités culturelles afin d'améliorer la qualité de vie de leur population.

Organismes et associations

Plusieurs associations et organismes provinciaux, régionaux, municipaux et locaux s'occupent d'une grande variété de projets : exploitation de centres culturels, de sites historiques, de galeries d'art, de musées et de services d'archives pour promouvoir la conservation du patrimoine; organisation de festivals et d'activités culturelles; recherche sur l'histoire des collectivités et publication d'ouvrages sur le sujet.

À l'échelle provinciale, les associations professionnelles sont à l'avant-scène pour défendre les intérêts du secteur culturel du Nouveau-Brunswick, encourager son développement ou offrir des activités de développement.

Fondations et secteur privé

Les fondations et le secteur privé fournissent une aide et un financement indispensables au secteur culturel du Nouveau-Brunswick. En effet, la contribution des mécènes et du monde des affaires est vitale pour la croissance du secteur culturel.

Bénévoles

On ne saurait trop souligner l'inestimable contribution des bénévoles au secteur culturel. Les bénévoles appuient activement ce secteur et lui font don de leur temps. Leur expérience et leur dévouement à l'égard de la culture au Nouveau-Brunswick sont importants et ils constituent une source d'inspiration réelle.

Conclusion

L'adoption d'une politique culturelle pour le Nouveau-Brunswick n'est pas une fin en soi, mais elle constitue un point de départ, un élan vers l'avenir, une ouverture sur un monde qui évolue sans cesse.

La Politique culturelle du Nouveau-Brunswick est un outil qui permettra au gouvernement du Nouveau-Brunswick et aux autres partenaires du secteur du patrimoine, de la culture et des arts, d'avoir une vision commune par rapport au développement culturel et artistique de la province.

Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts et à prendre les mesures qui seront à sa portée pour accomplir le mandat décrit dans le présent document. Il exercera la vigilance nécessaire, en consultation avec les intervenants et intervenantes du secteur artistique et culturel, pour mettre en place les processus de mise à jour périodique de la politique quand les circonstances l'imposeront.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entend développer un environnement favorable à la création et à l'effervescence culturelle sous toutes leurs formes. Il encourage la créativité individuelle et collective, enracinée dans la culture traditionnelle, soutenue par les technologies nouvelles ou empreintes des audaces de la modernité.

Le potentiel créatif des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises est énorme. Du dessin le plus naïf à la création de sites Web, l'on cherche à s'exprimer et à prendre part à la vie de la province. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a la conviction que la créativité, exercée à tous les âges et sous toutes ses formes, est un bon indicateur de mieux-être, un stimulant précieux pour la prospérité sociale et économique et une composante essentielle de la culture de la paix.

C'est ainsi que le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue à soutenir la diversité culturelle et à valoriser les particularités qui font la richesse de sa culture.